

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 7 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEEES 205 Subvention avec avenant à la convention 2010 DDEES 180 passée avec l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile de France (EPAURIF) pour l'aménagement de locaux destinés à l'Institut Langevin.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile de France et demande l'autorisation de signer l'avenant à la convention correspondante ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de cent cinquante mille euros (150.000 euros) est attribuée à l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile de France, sis 10 rue Cuvier (Paris 5^e).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention correspondante ci-joint.

Article 3 : Cette somme sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, nature 204, APDF 04134 du budget d'investissement de l'année 2011 et des années ultérieures de la Ville de Paris sous réserve des décisions de financement.